

**AVIS PUBLIC
(Entrée en vigueur)**

RÈGLEMENT NUMÉRO 350-108

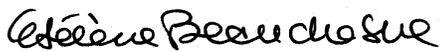
La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **3 août 2020**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 350-108** modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :

- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4192-H-13 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 4198-H-16;
- que la partie restante du territoire actuellement incluse dans ladite zone 4192-H-13 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 4192-H-24;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4201-H-24 fasse désormais partie de la nouvelle zone 4192-H-24;

Le règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 4 août 2020, en vertu de l'article 532 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ce règlement est entré en vigueur le 27 août 2020, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains, et toute personne intéressée peut le consulter au bureau de la Greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 2 septembre 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière